

FAQ > Les changements depuis le 2 novembre !

Désormais :

- > je trie tous mes emballages (sauf le verre) et tous mes papiers dans le bac jaune ;
- > je n'utilise plus mon bac bleu pour la collecte ;
- > [j'utilise mon nouveau calendrier de collecte](#) (Pour le télécharger à nouveau ou consulter mes jours de collecte en ligne : [cliquez ici](#))

Point sensibilisation

Les Ambassadeurs du tri continuent leur périple et ont d'ores et déjà parcouru 80% du territoire.

3 communes sont encore en cours de sensibilisation : Coublevie, Moirans et Voiron.

Leur passage est prévu jusqu'à mi-février !

> **En cas d'absence, un avis de passage est déposé dans votre boîte aux lettres.** Appeler le numéro vert mentionné dès que possible au 0 800 111 102 (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi)

Une personne évaluera avec vous la nécessité de changer ou non votre bac jaune gratuitement par un plus grand.

> **Vous ne pouvez plus attendre** le passage des Ambassadeurs du tri, votre bac déborde ? Merci de contacter le 0 800 111 102

TÉLÉCHARGER

- > [Le tri se simplifie > Tous les changements en un coup d'oeil !](#)
- > [Consultez vos nouveaux jours de collecte en ligne !](#)
- > [Guide du tri 2020](#)

Comment connaître mes nouveaux jours de collecte à partir du 2 novembre ?

Vous avez dû recevoir vos nouveaux jours de collecte dans **votre boîte aux lettres en septembre**, accompagnés divers documents (un mémo tri, ...)

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez également les consulter directement en ligne [sur la cartographie](#) et télécharger le calendrier correspondant à votre adresse. ou en faire la demande au 0 800 508 892.

Il est impératif de sortir son bac la veille de son jour de collecte et de le laisser dehors jusqu'à 17h le jour J.

Que faire de mon bac bleu ?

Depuis le 2 novembre, le bac bleu ne peut plus être utilisé pour la collecte des déchets.

Si vous ne souhaitez plus le conserver pour un autre usage, vous pouvez apporter votre bac bleu dans l'une des 8 déchèteries du Pays Voironnais.

Le bac bleu ne peut en aucun cas servir pour la collecte des déchets (même peint !), être entreposé sur la voie publique ou dans la nature, ...

Mon bac jaune déborde ?

Vous pouvez contacter le 0 800 111 102 (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi)

Attention, si vous habitez les communes de Coublevie, Moirans ou Voiron, il est préférable d'attendre, si possible, le passage des Ambassadeurs de tri à votre domicile. (passage possible jusqu'en février.)

> **En cas d'absence, un avis de passage est déposé dans votre boîte aux lettres.** Appelez le numéro vert mentionné au 0 800 111 102 (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi). Une personne évaluera avec vous la nécessité de changer ou non votre bac jaune gratuitement par un plus grand.

Envie de réduire vos emballages ? Consultez [notre rubrique réduire ses déchets](#)

Je souhaite un bac marron ?

Avec la mise en œuvre des nouvelles fréquences de collecte, trier ses déchets alimentaires permet d'éviter de nombreuses nuisances dans son bac gris... Le bac marron est mis à disposition gratuitement et il est collecté chaque semaine. Vous pouvez en faire la demande au 0 800 508 892.

Mon jour de collecte est un jour férié ?

Les tournées de collecte prévues un jour férié seront toujours reportées le mercredi de la même semaine. Par exemple, la collecte du vendredi 25 décembre est reportée le mercredi 23 décembre.

La collecte du vendredi 1er janvier est reportée le mercredi 30 décembre.

Consultez [votre calendrier de collecte en ligne](#). Il est impératif de sortir son bac la veille au soir de chacune de vos collectes !

Pourquoi mon bac gris est-il collecté moins souvent ?

Tous les emballages (plastique, métal, carton) et papiers vont désormais dans le bac jaune, y compris les pots, barquettes, films et sacs en plastique... Les déchets alimentaires se trient dans le bac marron. Il reste donc désormais très peu de déchets à jeter dans le bac gris (contenu de la poubelle de salle de bains comme du coton..., petits objets cassés...). C'est pourquoi le camion de collecte passe moins souvent qu'auparavant.

Avec les nouvelles consignes, mon bac gris (noir, vert, ...) pour les déchets non recyclables risque d'être trop grand, puis-je l'échanger ?

Ce bac est payant et il vous appartient, les ambassadeurs ne pourront donc pas en faire l'échange. Si vous souhaitez réellement un bac plus petit, il faudra alors en acheter un nouveau mais ce n'est pas une obligation, surtout si votre poubelle est encore en très bon état et conforme au règlement de collecte.

Attention, vous ne pouvez pas utiliser un bac bleu ou un bac de tri en bac gris (même si vous l'avez peint !), c'est interdit par le règlement de collecte. Votre poubelle ne sera pas collectée !

NB > Les poubelles en plastique avec deux poignées sont interdites par le règlement de collecte. Les bacs acceptés sont : hermétiques, sur roulettes, avec une préhension frontale, sans renfort métallique, d'une capacité de 120 litres minimum. N'hésitez pas à contacter le numéro vert avant tout achat au 0 800 508 892. Vente de bac à prix coûtant au Centre Technique du Pays Voironnais. (19 euros pour un 120 litres et 26 euros pour un 240 litres)

Comment m'assurer que ce sont bien des ambassadeurs du tri mandatés par le Pays Voironnais ?

Les ambassadeurs du tri, salariés de la société ACP Services, sont équipés de badges personnalisés. N'hésitez pas à leur demander si besoin.

Ils sont également munis de matériels et documents appartenant à la collectivité : bacs jaune et marron, bioseau, s de pré-collecte, divers documents de communication (guide du tri...)... comportant le logo Pays Voironnais.

Tout est gratuit ! Ils n'ont rien à vendre !

Rappel : Le rôle des Ambassadeurs du tri

Chaque ambassadeur du tri est doté des équipements nécessaires (masques, gants, gel...) et applique les gestes barrières et règles de sécurité en vigueur. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Leurs missions :

- Expliquer les nouvelles consignes de tri, que faire de votre bac bleu, et les changements à venir à l'automne.
- Évaluer la nécessité ou non de changer votre bac jaune actuel par un plus grand (échange gratuit si besoin)
- Doter les foyers non équipés d'un bac marron pour le tri des déchets alimentaires
- Répondre à toutes questions liées aux nouvelles consignes de tri

Pour les autres questions (déchèteries, bac non collecté, ...), le numéro vert reste bien évidemment à votre disposition au 0 800 508 892.

40 rue Mansieux
ca 80363
38516 Voiron cedex
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h30-18h
Tél. : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/collecte/faq-les-changements-depuis-le-2-novembre-857.html>